

Protocole d'accueil et obligations des usagers

Afin de préserver la santé de tous et de lutter contre la propagation de la Covid-19, un protocole sanitaire est déployé pour le personnel des centres et un protocole d'accueil pour les usagers. Des mesures barrières renforcées sont mises en œuvre et synthétisées dans ce document afin de permettre le maintien de l'activité dans le contexte d'épidémie Covid 19.

Socle commun

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA), se sécher les mains avec un dispositif de papier à usage unique.
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt.
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable.
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :
 - Ne pas se serrer les mains ni s'embrasser pour se saluer, pas d'accolade ;
 - Distance physique d'au moins 1 mètre.
- **Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs de la COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.). Contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15).**
- **Si les symptômes apparaissent après la reprise de l'activité, informer l'équipe administrative du centre.**

Accès au centre

Pour accéder au centre nous vous invitons à respecter les points suivants :

- **Arriver avant l'heure** pour son atelier ou son rendez-vous.
- **Avoir et porter un masque pour tous les usagers de 6 ans et plus.**
- Apporter et reprendre tout son **matériel individuel** pour la pratique de son activité.
- Apporter une **gourde ou bouteille d'eau** pour boire.
- Avoir pris ses dispositions pour éviter, dans la mesure du possible, l'utilisation des sanitaires



- Pour pratiquer une activité, les **16 ans** et plus doivent présenter un passe vaccinal.

La loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire met en place un « Passe vaccinal » qui vise à subordonner l'accès des personnes à certains lieux, établissements, services ou événements notamment pour des activités de loisirs à la présentation de :

- La vaccination dès lors que l'utilisateur est en mesure de prouver le respect d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire soit 7 jours après la 3e injection ;
- Un certificat de rétablissement d'une affection à la covid-19, dont la durée de validité (6 mois) a été maintenue à ce stade, ou de contre-indication à la vaccination sont pris en compte ;

- Les usagers qui auront reçu une première dose avant le 15 février 2022 à la condition que cette première dose ait été administrée dans un délai inférieur à 4 semaines et qu'un test négatif daté de moins de 24 heures soit produit.

Pour les mineurs âgés de 12 à 15 ans, les conditions d'accès restent inchangées, ce qui signifie que la présentation d'un test de moins de 24 heures suffit pour être autorisé à accéder au centre.

A votre arrivée

- Prenez connaissance des recommandations affichées à l'extérieur du centre.
- Présentez votre passe vaccinal si vous avez 16 ans et plus.
- Présentez votre passe sanitaire si vous avez entre 12 et 15 ans.
- Désinfectez-vous les mains au gel hydro-alcoolique en suivant les recommandations affichées.
- Appliquez les gestes barrières (ni poignée de main, ni embrassade). Gardez une distanciation physique d'au moins 1 mètre avec les autres personnes.
- Respectez les consignes de circulation de la porte d'entrée à l'atelier. Limitez les déplacements au sein du centre.
- Evitez, si possible, tout contact avec les surfaces : murs, poignées, bornes d'accueil, etc.
- Pour les enfants de 6 ans et plus qui viennent avec un accompagnateur, qui déposera à l'intérieur son enfant, les espaces d'attente étant sont réduits au strict minimum, le passe vaccinal est demandé si vous restez sur place.
- L'ascenseur et l'EPMR sont réservés aux personnes à mobilité réduite. Évitez de monter à plusieurs dans l'ascenseur, privilégiez les trajets individuels.
- Les douches sont fermées sauf utilisation obligatoire des toilettes intégrées.
- L'utilisation des vestiaires est limitée. Certains vestiaires sont fermés.
- Les espaces pour trottinettes, vélos et poussettes à l'intérieur du centre sont condamnés.

Nombre d'usagers

Le nombre d'usagers est affiché à l'entrée de chaque salle. Le respect de la distanciation physique nécessite des locaux adaptés et une organisation des activités qui entraînent, de fait, une limitation du nombre d'usagers susceptibles d'être accueillis dans l'équipement. Le maximum par salle est fixé à 14 usagers en fonction des contraintes actuelles et 18 pour les activités en salle de spectacle, salle de danse et dojo.

Salles d'activités

- **En dehors des activités physiques et sportives, le port du masque est obligatoire pour tous les usagers de 6 ans et plus.**
- Toutes les salles sont réorganisées pour limiter la proximité.
- Ne pas modifier l'aménagement de la salle.
- Les outils individuels sont favorisés.
- Lors d'échanges d'outils communs le lavage des mains et la désinfection du matériel sont effectués avant et après l'activité par les usagers et le personnel d'animation de façon à limiter les risques de contamination.
- L'approche pédagogique des encadrants évolue pour intégrer en début et en fin de séance les gestes nécessaires au bon fonctionnement et au respect des gestes barrières.
- La sortie de la salle s'organise en prenant en considération la gestion du flux dans le centre. Des consignes adaptées seront données par les équipes administratives de chaque équipement.
- Chaque salle est équipée de gel hydro-alcoolique et des produits désinfectant pour nettoyer.

Salle de spectacle

L'accueil du public dans les salles de spectacle s'organise dans les conditions suivantes :

- Les personnes accueillies ont une place assise.
- Le port du masque est obligatoire.

Activités physiques/danse

- Une Distance physique d'au moins 2 mètres est préconisée pour les activités sportives.
- En extérieur comme en intérieur, le port du masque n'est pas obligatoire pour les usagers pendant l'activité.
- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des équipements en dehors de l'activité.
- Les gestes sanitaires doivent être strictement respectés : désinfection des mains, hygiène physique et tenues propres. Pas d'échange de matériel ni de tenue.
- Pour les exercices avec partenaire : lavage préalable des mains au savon ou désinfection au gel hydro alcoolique.

Pour le DOJO :

- Les usagers arrivent masqués et ne retirent leur masque qu'en montant sur le tapis et le dépose dans leurs affaires personnelles. Ils laissent leurs sacs dans un endroit prévu à cet effet proche du tapis. Il contient une gourde individuelle, un gel hydro-alcoolique, des mouchoirs et un sachet pour le masque.

COURT DE TENNIS

- **Le port du masque est obligatoire pour toute personne de 6 ans et plus, présente dans le centre mais pas sur les terrains.**
- La règle de distanciation physique de 2 m entre les usagers doit être respectée sur le terrain.
- Pour éviter que les joueurs ne se croisent lors des changements de créneaux horaires, il leur est demandé d'entrer successivement sur le court ainsi que d'arriver à l'heure exacte et de quitter le court 5 minutes avant la fin de la séance.
- Les usagers arrivent en tenue de tennis et avec leur propre matériel (raquette, balles, serviette, bouteille d'eau). Chaque joueur devra laisser sa serviette dans son sac pendant toute la séance. **Les balles doivent être marquées des initiales en couleur vive.**
- Chaque court est équipé de gel hydro-alcoolique et de produits désinfectant pour nettoyer.
- Lors des changements de côté, les joueurs passent de part et d'autre du filet, dans le sens des aiguilles d'une montre, pour ne pas se croiser.

Nos mesures d'hygiène sont renforcées

- Le bâtiment est nettoyé chaque jour, plans de travail, sols, poignées de portes, matériels collectifs.
- Les matériels informatiques et autres sont également désinfectés.
- Les locaux sont aérés de manière régulière et plusieurs fois par jour.
- Nos personnels portent des masques ou visières. Ils présentent un passe sanitaire. Du gel hydro-alcoolique est à disposition.
- Des affichages au sol et des aménagements dans le centre sont effectués.

Nous pouvons tous agir pour freiner le virus, en appliquant rigoureusement les mesures barrières et en surveillant son état de santé au jour le jour.

Ce sont de nouvelles habitudes à prendre, de la plus haute importance.

Ce sont de nouvelles approches pédagogiques à mener avec vous.

Ces règles d'hygiène et de prévention de la transmission de la Covid-19 sont évolutives et adaptatives au fur et à mesure que ce virus est mieux étudié et compris.

Elles ont pour objectif de nous protéger et de limiter au maximum la transmission interindividuelle.